

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 11 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze Décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 5 décembre 2024.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	X		
RAYNAUD Fabienne	X		
MAYNADIE Philippe	X		
PERRIER Françoise	X		
PUEO Jean-François	X		
PEREZ Edouard		X	J. PUEO
TAILHADES Florence	X		
LACUBE Sylvie		X	F. TAILHADES
MARC Sandra	X		
SANCHEZ Marie Christine		X	
MANI Raoul	X		
ROUANET Anne		X	
COUZINET Maxime		X	P. MAYNADIE
PRADES Véronique		X	P. VALLIERE
DOYEN André	X		

Secrétaire de séance : R. MANI

Le procès-verbal de la séance du précédent Conseil Municipal du 31 Octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

BILAN TRIENNAL DE L'ETAT du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur la Commune

Monsieur le Maire indique que la loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a fixé à la France l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » en 2050. Pour concrétiser cette ambition par étapes, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021 – 2023 par rapport à la décennie précédente.

Dans le cadre de cet objectif, et comme le prévoit l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit réaliser et adopter en Conseil Municipal un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024.

Ce premier rapport porte sur la période 2021 – 2023. Il est présenté en annexe de la présente délibération.

Ce rapport doit ensuite être à nouveau produit à minima tous les trois ans afin mesurer et suivre la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols sur le territoire.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Sur proposition du Maire, Oui son exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter le rapport triennal de bilan ZAN 2021-2023 tel que présenté et joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DES CREDITS 2025 (Investissement)

Monsieur le Maire expose :

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et EPCI peuvent sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2025 :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitres	libellés	Crédits
204	Autres groupements	8 310,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	13 389,00 €
21	Immobilisations Corporelles	289 500,00 €
23	Immobilisations en cours	52 500,00 €

BUDGET PARC LOCATIF

Chapitres	libellés	Crédits
21	Immobilisations Corporelles	15 898,00 €

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'ouverture de ces crédits sur l'exercice 2025,

AUTORISE le Maire à prendre les décisions et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

CAMPING MUNICIPAL : CONVENTION DE GARDIENNAGE DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que suite au départ de madame NAVARETTE Lydie, il y a lieu d'organiser le nouveau gardiennage du camping municipal.

Il rappelle la candidature de Monsieur Luc MARC, Conseiller Numérique de la commune et soumet un projet de convention à conclure avec l'intéressé afin de définir les modalités et les dispositions particulières à la fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE du projet de convention à intervenir entre la Commune et Monsieur Luc MARC,

APPROUVE les conditions d'exercice de la fonction ainsi que les obligations de chacune des parties,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

CAMPING MUNICIPAL : MODIFICATION DES TARIFS AU 1/01/2025

Monsieur le Maire indique qu'il faut actualiser la tarification du camping compte tenu du fait que la taxe de séjour est mise en place à partir de 18 ans.

Il convient de prévoir une nouvelle tarification permettant de distinguer les différentes catégories d'âges et de préciser pour la tarification des adultes de plus de 18 ans que la taxe de séjour est incluse dans la tarification affichée.

Il propose de mettre en place, à compter de la saison 2025, la tarification suivante :

Proposition	
Emplacement seul	6,00 €
Emplacement avec électricité	8,00 €
Adulte (plus de 18 ans)*	4,00 €
Ado (entre 15 et 18 ans)	2,50 €
Enfant (-de 15 ans)	1,50 €
Forfait vélo (1 emplacement + 12 vélo + 1 adulte)	7,00 €
Forfait gardiennage caravane du 1/09 au 31/05	200€ ou 25€ par mois

*Tarif incluant la taxe de séjour

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Valide la mise en oeuvre de cette nouvelle tarification,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette mise en place.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS / CREATION EMPLOI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

Il indique qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il précise qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant que la nécessité d'assurer la mise en place d'un conseiller numérique sur la commune implique le recrutement d'un agent en emploi permanent,

Considérant la possibilité et l'intérêt de créer un emploi à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation, pour occuper le poste de conseiller numérique,

Considérant la possibilité et l'intérêt de promouvoir un agent qui peut bénéficier d'un avancement de grade en créant un poste d'attaché territorial et en supprimant un poste de rédacteur principal de 1ere classe à la nomination de l'agent,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

VALIDE la création d'un emploi permanent dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation et d'un autre d'attaché territorial dans les conditions décrites ci-dessus,

ADOpte le nouveau tableau des emplois proposé

BAIL COMMERCIAL COMMUNAL LE CARABAO : EXONERATION DE LOYERS

Monsieur le Maire rappelle le bail mis en place par délibération du 11 octobre 2021 avec le CARABAO – traiteur asiatique – en vue de la location d'un local commercial communal pour un loyer mensuel de 300,00€.

Il informe les membres du Conseil que le manque de fréquentation hivernale de l'activité du commerce fragilise leur situation.

Afin de maintenir l'attractivité en offre commerciale sur la commune et de ne pas mettre en péril cette activité qui fonctionne de façon positive sur les autres périodes de l'année, il propose aux membres du Conseil d'accorder une exonération de loyers pour la période creuse de décembre 2024 à mars 2025.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'exonération de loyers telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

SALLE COMMUNE RESIDENCE LE VERRIE : CONTRAT DE PRET A USAGE ENTRE LE BAILLEUR HABITAT AUDOIS ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire évoque la résidence pour seniors « Le Verrié » constituée de 20 logements et d'une salle commune pour permettre aux occupants de pouvoir se retrouver pour des activités.

Il indique que le bailleur social Habitat Audois est propriétaire de cette salle qui va être mise à disposition de la commune par le biais d'un contrat de prêt à usage d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Il précise que dans le cadre de cette mise à disposition, il conviendra à la commune de prendre en charge quelques aménagements intérieurs ainsi que les différents fluides.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire, ouï son exposé et après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat de prêt à usage ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

DIA n° 20/2024, 21/2024, 22/2024, 23/2024, 24/2024 et 25/2024

Informations relatives aux virements de crédits effectués dans le cadre de la fongibilité des crédits :

Virement n°1/2024 – Budget Parc Locatif - 6000€ du chapitre 65 vers le 68

Virement n°2/2024 – Budget Principal – 100 000€ du chapitre 21 vers le 23

Virement n°3/2024 – Budget Principal - 106€ du chapitre 011 vers le 014

QUESTIONS DIVERSES

Police Pluri-communale

Il est constaté que le service de la Police pluri-communale ne donne pas satisfaction. Son fonctionnement actuel, loin des engagements pris lors du recrutement interroge : les agents devaient travailler à tour de rôle le matin ou l'après-midi et le samedi afin d'avoir une plage horaire la plus importante possible. Ils travaillent uniquement en binôme, finissent vers 16 H 30, travaillent sur 3 pôles territoriaux (regroupement de communes), ce qui n'assure pas une présence sur la commune correspondant aux nombres d'heures payées. Les membres du Conseil indiquent vouloir se désengager de la Police municipale telle que mise en place actuellement. Une réunion avec la personne en charge de la mutualisation de Carcassonne Agglo doit être programmée début d'année 2025 afin d'étudier d'autres possibilités et le principe de mutualisation d'un agent (garde champêtre ?) avec une autre commune.

Un compte rendu de cette rencontre sera fait lors d'un prochain Conseil.

Journée de la culture et du numérique

Les élus sont informés de la tenue de cette journée consacrée à la présentation des différents ateliers en lien avec la culture et le numérique qui aura lieu le samedi 22 février 2025 dans l'enceinte de l'école. Cette journée permettra de présenter de façon plus élargie les différents ateliers déjà proposés par le conseiller numérique et la médiathèque.

Les flyers sont en cours de réalisation, la présence de certains élus pour la bonne tenue des différents ateliers sera possiblement sollicitée. Des informations plus précises seront données lors d'un prochain Conseil.

Refonte du site internet de la commune

Lors d'un précédent conseil, il avait été convenu de solliciter des entreprises pour retravailler le site internet de la commune pour un site plus dynamique, facile à alimenter pour les agents et pratique à utiliser pour les administrés.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et 3 devis ont été réalisés. Après différents échanges avec 2 des 3 sociétés, c'est la proposition de l'entreprise « Le COQ NOIR » de Montpellier qui est présentée.

En effet, c'est cette entreprise qui fait la proposition la plus en adéquation et la plus personnalisable.

Les élus valident cette proposition à hauteur de 7450 €HT. Une première ébauche leur sera présentée lors d'un prochain Conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.